



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-NICOLAS-DU-PELEM
DU 9 JUILLET 2024**

Ordre du jour :

1. Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Portage de repas »

Le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Catherine BOUDIAF, Maire.**

Présents : BOUDIAF Catherine, PETIT Alexandre, LE BONNIEC Valérie, LE GOUSSE Philippe, JAN Anne-Marie, CARPENTIER Philippe, FALHER Daniel, LE GALL Magali, DONTEVILLE Éric, JOULIN Jean-François, THEBAUD Sonia, GOUBIN Fanny, EL AMRANI Achraf

Absents excusés : FRABOULET Solenn donnant procuration à PETIT Alexandre, SCHMITT Véronique donnant procuration à BOUDIAF Catherine, LE TOUZE Chantal donnant procuration à JAN Anne-Marie, LOUIS Mathieu, GOUESLAIN Christophe, MOLLET Marine

Secrétaire : Anne-Marie JAN

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- **Madame Anne-Marie JAN** a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024 à l'unanimité.

1. Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Portage de repas »

Madame Le Maire indique que la délibération est à reprendre car elle doit être concordante avec les délibérations prises par les autres communes.

Elle rappelle que le service de portage de repas à domicile qui était assuré par la société « AVEC » gestionnaire du comité d'entraide du Kreiz Breizh a pris fin le 1^{er} février 2024.

Plusieurs réunions ont été organisées par les maires du territoire concerné pour rechercher des possibilités de maintenir ce service indispensable au maintien à domicile de personnes âgées et/ou en situation difficile.

Dans un premier temps des solutions provisoires ont été mises en œuvre pour desservir les repas dans chacune des communes par le biais des agents communaux ou de personnes recrutées à temps partiel pour assurer le portage à partir de l'EHPAD de Saint-Nicolas-Du-Pélem qui accepte de continuer à préparer et conditionner les repas.

Afin de pérenniser ce service et de formaliser le fonctionnement administrativement et financièrement, les communes de Canihuel, Kerpert, Lanrivain, Peumerit-Quintin, Saint-Connan, Saint-Gilles-Pligeaux, Sainte-Tréphine et Trémargat ainsi que les communes de Saint-Nicolas-Du-Pélem et de Plounévez-Quintin (consécutivement à l'installation de la nouvelle municipalité de Saint-Nicolas-Du-Pélem) se proposent de constituer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dont le projet de statuts est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la création du SIVU de portage de repas du Kreiz Breizh
- **ADOpte** le projet de statuts tels que proposés à l'assemblée
- **DESIGNE** Mme Catherine BOUDIAF comme déléguée titulaire et M. PETIT Alexandre comme délégué suppléant.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024 06 05 du 18 juin 2024.

2. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2024 04 03 du Conseil Municipal de Saint-Nicolas-du-Pélem en date du 13 avril 2024,
Vu le budget 2024 et le programme d'investissement 2024 votés le 29/04/2024
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

	fournisseur	n° devis	Description	Montant HT	Montant TTC	date signature
3	POINT VERT St Nicolas	1302622	COMPRESSEUR JETCO 100	374.17 €	449.00 €	27/06/2024
4	LE DU HYDRO Chatelaudren-Plouagat	25133-2	FOURNITURE ET REMPLACEMENT POMPE RELEVAGE NP 3127 FLYGT	8 110.00 €	9 732.00 €	27/06/2024

Monsieur Alexandre PETIT : « Concernant le compresseur, on avait inscrit 600 € au budget. Ce matériel sert à l'atelier peinture du service technique. Concernant la pompe de relevage, il s'agit du remplacement d'une pompe hors service au niveau du camping qui sert à refouler les eaux usées vers la station d'épuration. L'ancienne pompe a plus de 15 ans et la réparation coûtait 5 000 € avec des difficultés pour avoir les pièces, il était plus judicieux de commander une pompe neuve. »

18h10 Monsieur GUESLAIN Christophe arrive en séance.

Signature de la charte d'engagement sensibilis'haie le 05/07/2024

Madame Le Maire informe l'assemblée de la signature de la charte d'engagement sensibilis'haie. Il s'agit d'un partenariat avec la Fédération de Chasse, la commune et le collège Jean Jaurès. Il s'agit de sensibiliser les collégiens à la biodiversité et à l'environnement en collaboration avec le professeur de SVT.

Le projet Sensibilis'haie, porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité, s'adresse aux communes rurales de tout le territoire métropolitain.

La FNC s'engage à fournir plusieurs centaines de kits de plantation prêts à l'emploi aux communes en échange de leur engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie.

Ce projet vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire de chaque commune intéressée.

Le projet Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie, constitué d'un guide pédagogique et méthodologique mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal. Il donne aussi les clés pour s'engager et gérer les linéaires de haie une fois plantés. Ce projet est aussi une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs.

Madame Catherine Boudiaf : « La haie sera implantée rue Anatole Le Braz aux abords du terrain de foot en remplacement de la haie existante. La commune s'engage à préparer le terrain afin que les collégiens puissent travailler dessus. »

Monsieur Alexandre Petit : « Il faudra que la commune remette un grillage ainsi qu'un pare-ballon. »

Madame Catherine Boudiaf : « Cela sera vu avec le district de foot. Il s'agit d'un travail intéressant sur l'environnement et la biodiversité avec un engagement pour 10 ans. C'est aussi une autre manière de voir les chasseurs. »

Appel à projets aire d'accueil et/ou de services pour camping caristes et vanlifers

La candidature de la commune pour l'appel à projets Cœur de Bretagne – Kalon Breizh - « Concevoir et aménager une aire d'accueil et/ou de services pour camping-caristes et vanlifers fonctionnelle, singulière qui tient compte de l'identité du territoire et qui répond de façon exemplaire aux enjeux des transitions. » a reçu un avis favorable du Comité syndical du Pays COB le mercredi 3 juillet.

Une convention de cadrage de la phase 1 concernant les modalités de l'accompagnement doit parvenir en mairie cette semaine.

La réunion de lancement, initialement prévue courant juillet, est décalée à **début septembre 2024**.

Madame Catherine BOUDIAF : « C'est une très bonne nouvelle compte tenu des délais très courts après les élections municipales pour répondre à cet appel à projet. Le dossier a été soutenu et présenté par Solenn Fraboulet et Alexandre Petit. La collectivité va être accompagné par un chargé de mission pour ce projet.

Aire d'accueil des gens du voyage

Monsieur Eric Donteville : « Est-ce qu'il y a un espace dédié sur la commune pour l'accueil des gens du voyages ? »

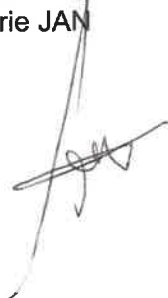
Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'aire dédiée sur la commune.

Madame Lydia Foulgoc : « La commune n'a pas d'obligation légale compte tenu de sa strate démographique. L'obligation de participer à l'accueil des gens du voyage s'impose aux communes inscrites au schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage. Toutes les communes de plus de 5000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Le Schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage 2019-2025 est consultable sur le site de la préfecture : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Gens-du-voyage/Schema-departemental-d-accueil-et-d-hebergement-des-gens-du-voyage-2019-2025>. Il y a un référent au niveau de la préfecture et de certaines intercommunalités du Département. Les Intercommunalités sont désormais compétentes en matière d'aire d'accueil des gens du voyage. »

La séance est levée à 18h20

PROCES VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2024
--

La secrétaire de séance
Anne-Marie JAN



Le Maire
Catherine BOUDIAF



Approuvé à l'unanimité le 29/07/2024
Affiché en mairie et mis en ligne le 31/07/2024